

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, **Salle de réunion 1<sup>er</sup> Etage Maison des Services Publics à La FORCE sous la Présidence de Madame TOURENNE Marie-Christine.**

La séance est ouverte à 19 h 00

**Date de convocation :** Le 22/08/2025

**PRÉSENTS :**

BLANC Gilbert  
BORDERIE Martine  
COLLAS Philippe  
DIVET Dominique  
JEGU Sandra  
KAUFLING André  
LEBERON Joelle  
LEKIEFFRE Nathalie  
MAGNAUD Claude  
MAYET Marie Christine  
MOQUAY Nicole  
PORTOLAN Jean-Claude  
RAGOT Dominique  
REYSSET Christian  
RIVIERE Sylvie  
TOURENNE Marie Christine  
VEDELAGO Stéphanie

Accueil de jour du bergeracois  
PRIGONRIEUX  
LE FLEIX  
Action Vacances Jeunes 24  
LAMONZIE MONTASTRUC  
Secours Populaire Français  
SIGOULES ET FLAUGEAC  
Association des Paralysés de France  
Maladie Rare – Syndrome de Cohen International  
QUEYSSAC  
Terre des enfants  
ST LAURENT DES VIGNES  
Représentant UDAF  
CREYSSE  
CUNEGES  
GARDONNE  
MONFAUCON

**Nombre de Membres :**

En exercice : 25  
Présents : 17  
Votants : 18  
Pouvoirs : 01

**EXCUSÉS :**

**Objet**

Approbation  
compte rendu  
26-06-2025

BEAUVAIS Patricia  
COMMUNAL Maryline  
CORNU Martine  
FRANZ Isabelle  
GARDETTE Régine  
IRAGNE Caroline  
LACHAUD Valérie  
ROBERT Magali

Question de Culture  
St PIERRE D'EYRAUD  
ASSOCIATION L'ATELIER  
SAINT NEXANS  
COURS DE PILE  
CIDFF  
LYLIBELLE  
Secours Catholique

**POUVOIRS :**

FRANZ Isabelle à  
(Quorum 13)

BORDERIE Martine

N° C 0033/ 2025

La Présidente met aux voix l'approbation du compte - rendu de réunion du Conseil d'Administration du 26-06-2025

Ce compte - rendu ayant été envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration, ceux-ci en ayant pris connaissance, le compte - rendu est mis au vote à main levée pour l'adoption par les membres présents.

**La proposition est soumise au vote pour délibération.**

Contre : 0 voix (Zéro voix)  
Abstention : 0 voix (Zéro voix)  
Pour : 18 voix (Dix-huit voix)

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Reçu en Préfecture  
ou  
Sous-préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et informe qu'il pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification et sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Document à caractère exécutoire compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture.  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

La Force,  
Le 09 septembre 2025  
La Présidente  
TOURENNE Marie-Christine